



Remboursement Indemnité kilométrique

Par **TRE**, le **18/11/2024** à **12:35**

Je travaille pour une ESN (convention Syntec). Dans le cadre de certains de mes déplacements professionnels, je dois utiliser mon véhicule perso (+7CV, -5000kms parcourus par an). Mon employeur me rembourse 0,38cts/kms (ce montant n'a jamais changé depuis 7 ans que je suis dans l'entreprise), soit prêt de moitié moins que le barème URSAFF. Est-il dans son droit ? Merci par avance pour vos réponses éclairées.

Par **Fructidor**, le **18/11/2024** à **18:16**

Bonjour

Par lettre recommandée avec AR, vous pourriez demander à votre employeur de réévaluer ce montant en fonction du barème en vigueur en rappelant votre droit d'être correctement indemnisé pour l'utilisation de votre véhicule personnel à des fins professionnelles.

Peut-être même pourriez-vous obtenir une indemnisation pour les arriérés.
Contactez un syndicat représentatif ou l'inspection du travail.

Par **TRE**, le **18/11/2024** à **18:50**

Merci Fructidor pour votre retour et recommandations.